

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 15 mars 2024
Date d'affichage de la convocation	: 15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : DURANTON Robert, PEY René, BONNET Josette, ROUSVOAL Marc, HAINAUD Marie-Christine, TORSIELLO Pascale, BOUSSARD Gérard, GIOVANELLI Alain, GUYON Martine, DOREL Brigitte, LINOSSIER Nathalie, IMBLOT Anne, PERNOT Bernard, KREKDJIAN Béatrice, GALLIFFET Jean Claude, CABRERA Martine.

Pouvoirs : CANARIO Jean-Claude donne pouvoir à TORSIELLO Pascale, GUILLERMO Evelyne donne pouvoir à BOUSSARD Gérard, BREYSSE Hubert donne pouvoir à LINOSSIER Nathalie, ROTTINI Patrick donne pouvoir à PEY René, MARTY Sophie donne pouvoir à GIOVANELLI Alain, ANDRE Jean-Luc donne pouvoir à GUYON Martine, DURAND Annick donne pouvoir à BONNET Josette, HARO Alexandre donne pouvoir DOREL Brigitte, TOPAL Yasin donne pouvoir à HAINAUD Marie-Christine, DIARRA Maryam donne pouvoir à PERNOT Bernard, GIBERT Stéphane donne pouvoir à KREKDJIAN Béatrice, GUILLOT-PATRIQUE Doriane donne pouvoir à ROUSVOAL Marc.

Absent : LOUCHENE Haquime.

Josette BONNET a été nommée **secrétaire**.

Délibération n° 2024-14
Objet : Budget primitif 2024

Le Conseil Municipal,

ENTENDU la présentation du rapport financier,

VU les articles L 1612-1 à L 1612-20 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2023-38 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU les orientations budgétaires débattues en conseil municipal, le 15 février 2024,

Vu la commission finances en date du 13 mars 2024,

Suite délibération 2024-14

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune, pour l'exercice 2024,

Après avoir délibéré, à la majorité,

Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	16	
Non-participation		
Abstentions		
Suffrages exprimés	28	
Pour	23	
Contre	5	B. PERNOT, M. DIARRA, B KREKDJIAN, S. GIBERT, M. CABRERA

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 qui s'établit :
- En fonctionnement à9 457 490,00 €
 - En recettes d'investissement à4 555 867,30 €
 - En dépenses d'investissement à4 275 097,75 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Josette BONNET,
Secrétaire de séance.




Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.